



COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Cent dixième session

Rome, 28-29 mai 2020

Appel lancé en 2020 par le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture invitant les organes directeurs de la FAO à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture

Le présent document est soumis au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et doit être examiné par le Comité financier et le Comité du Programme, lors de leurs sessions respectives et/ou lors de leur Réunion conjointe, en réponse au communiqué diffusé le 18 janvier 2020 par le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture dans lequel les organes directeurs de la FAO étaient appelés à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture.

Le CQCJ, ainsi que le Comité financier et le Comité du Programme, lors de leurs sessions respectives et/ou lors de leur Réunion conjointe, sont invités à examiner le présent document et à transmettre leurs observations comme indiqué à la section V.

I. Généralités

1. Les technologies numériques engendrent des transformations rapides dans le mode de fonctionnement des individus, des entreprises et des pouvoirs publics. Elles ont des effets sur l'ensemble du système alimentaire et sur chacun de ses acteurs, et offrent déjà des bénéfices importants dans l'agriculture en réduisant les coûts de l'information, des transactions et de la surveillance.

2. Les technologies numériques peuvent certes contribuer fortement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses objectifs de développement durable (ODD), mais elles sont également une source de préoccupations sur les plans économique, social et éthique, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée et la sécurité, mais aussi s'agissant de l'effet perturbateur qu'elles peuvent avoir sur l'activité commerciale, l'emploi et les marchés. Ces préoccupations sont communes à tous les secteurs de l'économie, mais les

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

transformations que les technologies numériques sont susceptibles d'entraîner dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture en particulier sont extrêmement vastes.

II. Appel lancé à la FAO par le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture

3. Dans un communiqué adopté le 19 janvier 2019 par les 74 ministres de l'agriculture réunis pour la onzième Conférence des ministres de l'agriculture, à Berlin, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (le «Forum 2019») sur le thème «L'agriculture passe au numérique – des solutions intelligentes pour l'agriculture de demain», la FAO a été priée d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes, une note de synthèse qui permettrait d'envisager la création d'un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture qui conseillerait les pouvoirs publics et les autres acteurs concernés, favoriserait l'échange d'idées et de données d'expérience et, par conséquent, aiderait chacun à tirer parti des possibilités offertes par le passage au numérique, étant entendu que cette note serait examinée à la douzième session du Forum (le «Forum 2020»)¹.

4. En réponse à cette demande, la FAO a élaboré, dans le cadre de consultations ouvertes et inclusives avec de multiples parties prenantes et d'autres organisations internationales, une note de synthèse, qui a été examinée lors d'une manifestation organisée en marge du Forum 2020.

5. Dans un communiqué adopté le 18 janvier 2020 par les 71 ministres de l'agriculture réunis pour le Forum 2020 sur le thème «De la nourriture pour tous! Des échanges commerciaux pour une nutrition sûre, variée et durable», les ministres ont salué les efforts de la FAO et ont appelé ses organes directeurs à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture².

III. Proposition de la FAO en réponse à l'appel du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture

6. Pour répondre à l'appel lancé le 18 janvier 2020 par le Forum, il est proposé que la FAO accueille une plateforme qui poursuivra les objectifs fixés par le Forum.

A. Accueil d'une plateforme

7. La plateforme proposée pourrait être créée au titre du mandat et du cadre institutionnel de la FAO, et fonctionnerait dans le cadre du Programme de travail et budget de l'Organisation. Elle suivrait ainsi l'exemple d'autres mécanismes de collaboration hébergés par la FAO qui rassemblent diverses parties prenantes, comme le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts, le Partenariat mondial sur les sols et le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture.

B. Objectifs et activités de la plateforme proposée

8. La plateforme proposée viserait: i) à favoriser la coordination et à renforcer les liens entre les forums internationaux consacrés à l'agriculture et ceux consacrés à l'économie numérique afin de sensibiliser davantage la communauté internationale aux enjeux propres au passage au numérique des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture; ii) à aider les pouvoirs publics au moyen de recommandations stratégiques, de bonnes pratiques et de directives volontaires susceptibles d'accroître les avantages que les applications des technologies numériques peuvent avoir pour

¹ Le communiqué du 19 janvier 2019 peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.gffa-berlin.de/wp-content/uploads/2015/10/GFFA-2019-Communiqu.pdf>.

² Le communiqué du 18 janvier 2020 peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.gffa-berlin.de/wp-content/uploads/2020/01/2020-GFFA-Communiqu.pdf>.

l'agriculture, tout en prenant en considération les incidences et les préoccupations potentielles sur les plans économique, social et éthique.

C. Mécanismes de fonctionnement de la plateforme proposée

9. Pour atteindre le but et les objectifs de la plateforme proposée, on utiliserait notamment un mécanisme multipartite en ligne, qui permettrait une participation large et inclusive dans le cadre d'une approche ascendante visant à recenser les questions et les politiques pertinentes à traiter par la plateforme avec un bon rapport coût-efficacité.

10. Pour le reste, la plateforme proposée fonctionnerait sur la base d'un groupe composé exclusivement de représentants des pouvoirs publics, y compris des experts nommés par les pouvoirs publics, qui serait chargé de choisir et de hiérarchiser les questions à traiter par la plateforme et d'examiner et approuver les recommandations stratégiques et les lignes directrices que la plateforme pourrait formuler. Ce groupe bénéficierait de l'appui d'un groupe consultatif technique composé de représentants des organisations internationales concernées et d'autres entités scientifiques ou techniques compétentes qu'il choisirait³, ainsi que de tout autre groupe qu'il pourrait créer pour accroître la capacité d'analyse factuelle de certains sujets.

11. Une unité de la FAO fournirait le soutien opérationnel et administratif quotidien aux activités de la plateforme.

D. Nature juridique de la plateforme proposée

12. Conformément aux modalités établies pour l'accueil de réseaux et de partenariats similaires, le soutien opérationnel et administratif fourni par la FAO à la plateforme le serait dans le respect des règles, procédures et politiques de la FAO. Cela signifie notamment que le personnel serait employé conformément aux règles et procédures de la FAO et que les employés travaillant pour la plateforme seraient des employés de la FAO soumis aux règles de celle-ci, et que tout achat suivrait les règles et procédures de la FAO. Cela signifie également que tous les fonds mis à la disposition de la plateforme seraient gérés conformément au Règlement financier de la FAO et aux règles et procédures applicables en la matière. En outre, tout site web ou outil en ligne créé pour la plateforme appartiendrait à la FAO et serait soumis aux conditions d'utilisation standard de la FAO. De plus, la participation d'acteurs non étatiques à la plateforme serait soumise aux exigences définies dans les politiques et directives de la FAO en matière de collaboration avec le secteur privé, les universités et la société civile.

13. L'accueil de cette plateforme ne donnerait donc pas naissance à une entité juridique autonome ni à un nouvel organe de la FAO, mais bien à un mécanisme de coordination souple, léger et fondé sur le consensus, qui serait soutenu par la FAO. Pour mieux refléter la nature de la plateforme proposée, il est proposé de l'appeler «Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques», plutôt que «Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture».

IV. Incidences opérationnelles et financières

14. L'organisation et le soutien des consultations avec les pouvoirs publics et les autres acteurs concernés, l'établissement des documents et le travail de suivi ainsi que le soutien administratif nécessiteront du personnel supplémentaire et le recours éventuel à des prestataires. Compte tenu de l'expérience acquise avec d'autres comités, on estime que la plateforme proposée nécessiterait une unité de coordination composée de trois personnes à temps plein: un directeur (classe D1), un membre

³ Groupe de la Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Programme alimentaire mondial (PAM) et Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), entre autres.

du personnel du cadre organique (classe P4) et un membre du personnel d'appui des services généraux (classe G3). On pourrait avoir besoin de ressources hors-personnel limitées, pour un montant qui pourrait atteindre 50 000 USD par an, pour couvrir les frais induits par l'établissement et la traduction de documents et par des déplacements limités, le cas échéant.

15. Ces coûts seront couverts par des contributions extrabudgétaires pour lesquelles une proposition de mobilisation de ressources sera élaborée. Les dépenses engagées par les représentants des pouvoirs publics et les conseillers techniques ou scientifiques, le cas échéant, seront prises en charge par les pouvoirs publics ou organisations concernés.

V. Suite que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, le Comité financier et le Comité du Programme sont invités à donner

16. Le CQCJ est invité à donner son avis sur les aspects juridiques de la proposition d'accueil de la plateforme. Le CQCJ est invité à examiner la recommandation visant à appeler la plateforme proposée «Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques».

17. Le Comité financier et le Comité du Programme, lors de leurs sessions respectives et/ou de leur Réunion conjointe, sont invités à examiner le présent document, ainsi que les résultats des délibérations du CQCJ, et à formuler leurs recommandations à ce sujet, le cas échéant.